

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*  
**28 juin 2022**



**VILLE DE GIF**

**Objet :** Question I-1 de l'ordre du jour  
Bilan annuel de la politique foncière et immobilière de la commune à  
annexer au compte administratif 2021  
(2022-06-28-DCM 25)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en séance publique le 28 juin 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

**PRESENT(E)S :**

M. BOURNAT, maire,  
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, Mme LANSIART,  
Mme FAURIAUX-RÉGNIER, M. FASOLIN, Mme BAUDART, adjoint(e)s au maire,  
M. FAUBEAU, Mme RAVINET, M. TOURNEUR, M. GARSUAULT, Mme TOURNIAIRE,  
conseillères(ers) municipales(aux) délégué(e)s,  
M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, M. BERTON, Mme BARBÉ,  
Mme NOIROT, Mme LENZ, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN, Mme LE ROY,  
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S**

M. DUPUY, adjoint au maire, a donné pouvoir à M. BOURNAT,  
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,  
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à Mme MERCIER,  
M. ROMIEN, conseiller municipal, a donné pouvoir à M. GARSUAULT,  
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. FASOLIN,  
Mme LARDIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme TOURNIAIRE,

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S**

M. BARRET, adjoint au maire,  
M. CLAUSSE, M. LEHN, conseillers municipaux,

**- soit 32 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s**

**SECRETAIRE :** Mme TARREAU

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20220628-2022-DCM-25-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

**MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE**

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

**AFFAIRES FONCIERES - Bilan annuel de la politique foncière et immobilière de la commune à annexer au compte administratif 2021**

Le Conseil municipal,

- sur rapport de madame LANSIART,
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1,
- VU le rapport relatif aux acquisitions et aux cessions décidées au cours de l'exercice budgétaire 2021,

- **CONSIDERANT** que la politique foncière et immobilière de la collectivité doit faire l'objet d'un bilan annuel, et que les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles dont l'échange de consentement sur la chose et sur le prix a eu lieu pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel ledit bilan doit être annexé,

- **CONSIDERANT** que le bilan annuel de la politique foncière et immobilière de l'année 2021 a été présenté aux membres de la commission Cadre de Vie – Urbanisme le 7 juin 2022,

**DÉLIBÈRE,**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du bilan ci-annexé des acquisitions et des cessions foncières et immobilières, menées par la commune au cours de l'exercice budgétaire 2021, qui ont fait l'objet d'un échange de consentement sur la chose et le prix, et qui recouvrent les actions et opérations décidées par le Conseil municipal, en cohérence avec ses décisions et ses objectifs concernant la politique d'aménagement, le développement de l'habitat et du commerce, et la gestion et l'amélioration de la voirie,

- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2021 de la commune, ainsi que le tableau des acquisitions et des cessions effectivement réalisées.

  
Le maire,  
Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

- la transmission en préfecture le 30 JUIN 2022
- la publication le 06 JUL. 2022

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyen » (<https://citoyens.telerecours.fr>)

Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20220628-2022-DCM-25-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

**BILAN ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE  
ET IMMOBILIERE DE LA COMMUNE**

*Décisions prises par le Conseil municipal en 2021  
(Echange de consentement sur la chose et le prix)*

**Au cours de l'exercice budgétaire 2021, la commune a décidé les opérations immobilières d'acquisition suivantes :**

L'acquisition à l'euro symbolique des emprises foncières des ouvrages d'infrastructures relatifs à la deuxième phase de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Moulon auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, conformément au programme des équipements publics modifiés, et, ce, sous réserve du parfait état d'achèvement des travaux. *(Conseil municipal du 28 septembre 2021)*

L'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BC n° 277, d'une superficie d'environ 95 m<sup>2</sup>, au prix de l'euro symbolique, en vue d'aménager une aire de retournement en extrémité Sud de la Montée des Chèvres, afin d'améliorer les conditions générales de circulation. *(Conseil municipal du 28 septembre 2021)*

L'acquisition par voie de préemption de l'immeuble sis 21, rue Henri Amodru, situé sur la parcelle cadastrée section CK n° 39, d'une contenance cadastrale de 120 m<sup>2</sup>, au prix de 1 021 050 €, auquel s'ajoutent une commission d'un montant de 104 000 €, les frais et honoraires d'acte notarié ainsi que le remboursement, au prorata temporis, de la taxe foncière. *(Conseil municipal du 16 novembre 2021)*

**Au cours de l'exercice budgétaire 2021, la commune a décidé les opérations immobilières de cession suivantes :**

La cession d'un logement de trois pièces, formant le lot n° 2 de la copropriété de la résidence n° 1 du quartier « le hameau de la Bannière de Maupertuis », d'une superficie d'environ 73 m<sup>2</sup>, au prix de 240 000 € net vendeur, les frais d'agence d'un montant de 9 600 € TTC étant pris en charge par l'acquéreur. *(Conseil municipal du 23 mars 2021)*

La cession de huit places de stationnement en sous-sol dépendant de la copropriété « Lot de volume n° 2 - parking », lesquelles constituent les lots de copropriété n° 224, n° 225, n° 226, n° 227, n° 228, n° 229, n° 230 et n° 231, situées sur la parcelle cadastrée section AI n° 883, sise 13-15, place du Marché Neuf et 1-3-5-7, place de Chevry, au prix unitaire de 10 400 €. *(Conseil municipal du 6 juillet 2021)*

**BILAN ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE ET IMMOBILIERE DE LA COMMUNE**  
**(loi n°95-127 du 8 février 1995)**

**TABLEAU DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2021**  
(Actes signés en 2021)

| Délibération du Conseil municipal | Désignation du bien immobilier                | Localisation  | Références cadastrales  | Origine de propriété   | Identité du vendeur   | Conditions acquisition (hors frais d'acte) | Date acte  | Destination acquisition |
|-----------------------------------|---|---|---|--|-----------------------|--|------------|-------------------------|
| 11/06/2019                        | Parcelle non bâtie boisée                     | Chemin des Graviers, à proximité immédiate du bassin de retenue de Couprières | CD n° 80  | Succession de Monsieur Roger Bernard CINTRACT en date du 11 décembre 2010  | Cintract              | 3 330 €                                    | 29/01/2021 | Parcelle boisée         |
| 15/12/2020                        | Elargissement de la rue de la Févrie          | Rue de la Févrie  | CN n° 195<br>CN n° 197  | Vente Peyre/Fourtier et Lasfargue en date du 6 juillet 2020  | Fourtier et Lasfargue | Euro symbolique                            | 26/05/2021 | Voirie                  |
| 17/12/2019                        | Remise d'ouvrages d'infrastructures (phase 1) | Plateau de Moulon   | CR n° 68,<br>70, 73, 92,<br>94, 104, 115,<br>117, 118,<br>123, 127,<br>202, 203,<br>222, 223,<br>224, 228,<br>229, 232,<br>238, 239,<br>246, 251,<br>252 et 256 | Transfert<br>EPPS/EPAPS du 20 février 2018<br>Vente Etat/EPAPS du 8 mars 2016<br>Vente Etat/EPAPS du 11 avril 2016<br>Vente Etat/EPAPS du 28 mars 2017<br>Vente Etat/EPAPS du 11 janvier 2018<br>Vente Etat/EPAPS du 2 octobre 2019<br>etc | EPAPS                 | Euro symbolique                            | 09/12/2021 | Voirie et espaces verts |

Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20220628-2022-DCM-25-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

**TABLEAU DES CESSIONS IMMOBILIERES 2021**  
(Actes signés en 2021)

| Délibération du Conseil municipal | Désignation du bien immobilier        | Localisation   | Références cadastrales   | Origine de propriété  | Identité de l'acquéreur              | Conditions cession (hors frais d'acte) | Date acte  |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--|--|---|--------------------------------------|--|------------|
| 23/03/2021                        | Appartement                           | 5, allée de la Bannière de Maupertuis                | AI n° 126 – Lot de copropriété n° 2 de la résidence « La Bannière de Maupertuis 1 »  | Vente SCI du Parc de Belleville/Commune de Gif du 27 février 1981 | Moreau                               | 240 000 €                              | 11/06/2021 |
| 06/07/2021                        | 4 places de stationnement en sous-sol | 13-15 place du Marché Neuf et 1-3-5-7 Place de Chevy | AI n° 883 et B n° 246 – Lots de copropriété n° 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230 et 231 du lot de volume deux relatif au parking | Vente SCI GIF 2000 / Commune de Gif du 22 janvier 1993            | SCI SEDAF représentée par M. Fabry   | 41 600 €                               | 28/10/2021 |
| 06/07/2021                        | 4 places de stationnement en sous-sol |  |  |   | SCI LE CEDRE représentée par M. Dick | 41 600 €                               | 28/10/2021 |